

DECLARATION PREALABLE CTS DES GREFFES DU 30 MARS 2022

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les membres du comité,

Pour ce premier CTS de l'année, **Force Ouvrière** souhaite vous faire part de ses préoccupations au sujet du régime indemnitaire et de l'avancement.

Sur le régime indemnitaire tout d'abord :

Lors d'une réunion d'information qui s'est tenue au ministère de l'Intérieur le 3 mars dernier, notre syndicat a appris la mise en œuvre de nouvelles mesures concernant l'IFSE.

Ce dispositif de convergence indemnitaire interministérielle, initiée par la DGAFP, doit prendre effet au 1^{er} janvier 2022, mais uniquement pour les personnels administratifs de catégorie A et de catégorie B.

Force Ouvrière dénonce :

- ⇒ L'absence de valorisation pour tous les agents de la catégorie C !
- ⇒ L'absence de valorisation pour tous les agents de la filière technique et de la filière SIC !
- ⇒ L'absence de dialogue social sur un sujet d'une telle importance, en effet, nous n'avons reçu aucune information de votre part ! Nous demandons donc la tenue en urgence d'une réunion pour connaître les modalités pratiques de ce dispositif applicable aux agents de greffe.

Sur les avancements ensuite :

En dépit de nos multiples interventions, les résultats obtenus ne sont pas satisfaisants. Certes, le nombre total des agents promus est supérieur du fait de la prise en compte par le Ministère de l'Intérieur des revendications des représentants du personnel, mais le périmètre des juridictions administratives n'a pas été traité avec équité, en particulier pour les agents SIC occupant les fonctions de correspondant informatique.

En effet, cette année, aucune promotion n'a été obtenue sur le grade de technicien SIC de classe normale, aucune proposition n'ayant été faite par le secrétariat général, alors qu'il y avait 7 agents promouvables ! Cette situation est d'autant plus préjudiciable que la réforme visant à l'extinction des agents SIC prendra effet en 2023. Qu'advient-il alors des correspondants informatiques qui n'auraient pas été promus en catégorie B ?

De plus, pour la filière administrative, FO déplore le nombre trop restreint d'agents promus en catégorie B au grade de secrétaire administratif de classe normale. Le ratio est seulement de 1,76 % ...Or, vous le savez, de nombreux adjoints administratifs exercent au sein des greffes des missions relevant de la catégorie B et il serait légitime qu'ils y accèdent dans des délais raisonnables.

Nous demandons que ces sujets soient rapidement traités dans le cadre d'un dialogue social constructif.

